

*des Princes Ec. Septemb, 1733. 195*

Extraordinaire d'Espagne, est de tous les Ministres des Puissances étrangères, celui qui est le plus considéré à la Cour, aussi y a-t-il le plus d'accès pour communiquer les dépêches que de fréquens Exprés lui apportent. On avoit présumé de là qu'il y avoit une Convention sur le rapis entre les deux Couronnes pour faire une jonction de leurs Escadres, afin de tenter ensemble une entreprise d'importance. Nous n'avons pas été jusqu'à présent, comme les autres Nouvellistes, sans en faire mention dans cet ouvrage mental; mais la suite du tems, & la situation des affaires en Pologne découvrent à tout le monde, qu'on a été mal fondé dans cette opinion; puisque l'une & l'autre de ces Escadres sont destinées à faire voile vers des pays fort éloignés les uns des autres, & pour y agir conformément à leurs interêts particuliers. Revenons au Marquis de Castelar; un des marques de la grande estime que s'est attiré ce Ministre tant par son habileté à manier les affaires qui lui sont confiées par le Roi son Maître, que par ses talens naturels, c'est qu'ayant été dangereusement malade dans le cours du mois de Juillet, le Cardinal de Fleury, le Garde des Sceaux, & les principaux Seigneurs de la Cour lui ont rendu de fréquentes visites; le Roi même, durant toute la maladie, n'a pas manqué un jour d'envoyer demander l'état de sa santé, & l'a fait servir par son premier Medicin & son premier Chirurgien.

VI. On exécute avec la dernière rigueur les ordres du Roi par rapport aux écrits défendus, sans distinction de personnes; car l'on en conduit souvent d'assez qualifiées à la Bastille pour s'être mêlées de les avoir ou écrit, ou distribué; & il a paru encore deux Arrêts du Conseil d'Etat portant suppression de deux de ces Ecrits, qui ont pour titre, l'un, *Formulaire proposé par Mr. l'Archevêque de Tours au Chapitre*